

Formation préalable cumulant les fonctions à la prévention des risques liés à l'amiante en sous- section 4 (selon l'arrêté du 23 février 2012 définissant les modalités de formation des travailleurs à a prévention des risques liés à l'amiante)



Type : Amiante

Lieu : Orléans



OBJECTIFS

Permettre au stagiaire encadrant de chantier de garantir la prévention du risque amiante lors de toute intervention sous-section 4 et d'assurer la protection des travailleurs, des tiers et de l'environnement.

Situer ses missions, ses actions et ses responsabilités dans le cadre d'une intervention amiante sous-section 4.

Evaluer d'un point de vue technique le risque amiante pour toute intervention sous-section 4

Encadrer la mise en œuvre pour toute intervention sous-section 4 des moyens de prévention définis par l'encadrement technique.

Développer ses compétences en prévention.

PROGRAMME

Les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits.

Les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source : Définition. Et/ou application. Et/ou transmission et contrôle de leurs applications.

Les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante : Définition. Et/ou application. Et/ou transmission et contrôle de leurs applications.

Lien et cohérence entre les résultats de l'évaluation des risques, et l'établissement du mode opératoire, s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS. : Rédaction. Et/ou application. Et/ou transmission et contrôle de son application

MOYENS HUMAINS

La formation est assurée par un formateur du BTP CFA CENTRE VAL DE LOIRE habilité INRS DU RESEAU ASSURANCE MALADIE – RISQUES PROFESSIONNELS / INRS OPPBTP disposant du titre de Formateur à la prévention des risques liés à l'amiante,

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation théorique de 20 minutes réalisée à partir d'un questionnaire à choix multiple qui porte notamment sur :

les risques pour la santé et les facteurs synergiques de risques.

la réglementation relative à la prévention des risques liés à l'amiante.

les documents lui permettant d'avoir la connaissance de la présence d'amiante.

les moyens de protection.

les destinataires du mode opératoire.

Évaluation pratique de 60 minutes en continu sur la plateforme pédagogique incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire afin de vérifier notamment son aptitude afin de vérifier notamment l'aptitude du stagiaire à :

évaluer les risques liés à l'intervention.

mettre en œuvre les principes de prévention (mode opératoire d'intervention, moyens de protection, décontamination).

gérer l'élimination des déchets amiantés.
réagir en cas d'incident/d'accident.
mettre en œuvre les modalités de restitution de la zone après l'intervention.



PUBLIC CONCERNÉ

Tout travailleur possédant, au sein de l'entreprise, les fonctions relevant des catégories d'encadrement technique et/ou d'encadrement de chantier et/ou d'opérateur



PRÉREQUIS

Le stagiaire devra :

Présenter un certificat d'aptitude médicale au poste de travail selon les spécifications de l'arrêté du 23 février 2012 modifié.

L'aptitude médicale au poste de travail prend en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire.



VALIDATION

A l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de compétence validant les acquis par la structure dispensatrice de la formation.

Cette attestation a une durée de validité de 3 ans.



MODALITÉ D'ANIMATION

Le stage s'appuie sur des exposés, des débats, des échanges entre stagiaires, des analyses de pratiques, de dossiers techniques, des activités d'application et des mises en situation, au cours de séances en salle et de

mise en œuvre sur le plateau technique.

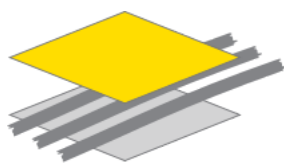
Vidéoprojecteur, paperboard et connexion internet sont utilisés tout au long de la Formation

COÛT

990,00€ TTC

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum : 10 pour un formateur



BTP CFA
CENTRE-VAL DE LOIRE

Association régionale des CFA du BTP du Centre-Val de Loire

BTP CFA Centre-Val de Loire est le leader régional de la formation dans le secteur du bâtiment. Forts d'une solide expertise, nous proposons une offre diversifiée et adaptée aux besoins du marché, avec des chiffres clés qui parlent d'eux-mêmes :



9 FILIÈRES DE FORMATION

pour répondre aux différentes exigences de l'industrie



36 MÉTIERS

accessibles, offrant une large palette de compétences et d'opportunités



2651 APPRENANTS

formés, qui deviennent les professionnels compétents de demain au 31/12/2024



221 PERSONNES

en formations continues au 31/12/2024



5 SITES DE FORMATION

stratégiquement répartis sur l'ensemble du territoire Centre-Val de Loire



79% DE RÉUSSITE

aux examens lors de la session 2023, témoignant de la qualité de notre pédagogie

NOS CAMPUS



CHARTRES

4 Rue Vlaminck, 28000 Chartres



CHÂTEAUXROUX

16 Avenue Jean Patureau
Francoeur, 36000 Châteauroux



SAINT-PIERRE-DES-CORPS

106 Rue Marcel Cachin, 37700
Saint-Pierre-des-Corps



BLOIS

34 Rue Bernard Darada, 41000 Blois



ORLÉANS

79 Rue du Petit Pont, 45000 Orléans

Pédagogie innovante et encadrement de qualité

Les formations se déroulent dans des ateliers équipés de matériel professionnel et dans des salles dotées de supports numériques (e-Learning). Vous bénéficiez d'un accompagnement personnalisé par des formateurs expérimentés du secteur et des chargés de relations entreprises pour assurer votre insertion professionnelle sur le marché du travail.



**BTP CFA
CENTRE-VAL DE LOIRE**
Association régionale des CFA du BTP du Centre-Val de Loire

REJOIGNEZ-NOUS !

BTP Centre-Val de Loire
Votre partenaire formation de confiance

 0 806 702 701

 5 sites et 1 antenne en région
Centre-Val de Loire

 contact@btpcfa-cvdl.fr

